



**BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R53-2026-068

PUBLIÉ LE 22 MAI 2026

# Sommaire

## **ARS /**

R53-2026-05-21-00004 - Arrêté modificatif de composition du CTS  
Haute Bretagne (6 pages) Page 3

R53-2026-05-20-00001 - Arrêté portant autorisation de transfert d'une  
officine de pharmacie à PLOEMEUR (56270) (2 pages) Page 10

## **DREAL /**

R53-2026-05-21-00001 - DREAL Bretagne - Arrêté portant  
subdélégation de signature (8 pages) Page 13

## **Mission Nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /**

R53-2026-05-19-00001 - Arrêté du 19 mai 2026 portant nomination des  
membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales  
des Côtes d'Armor (2 pages) Page 22

## **préfecture de région /**

R53-2026-05-21-00002 - 2026 05 21 arrêté DGD (droit commun) signé  
(1 page) Page 25

ARS

R53-2026-05-21-00004

Arrêté modificatif de composition du CTS Haute  
Bretagne

**ARRETE**  
de composition nominative du  
Conseil Territorial de Santé Haute Bretagne  
**CTS HB 26/05**

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10, L.1434-11, R.1434-33 et R.1434-34 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;  
Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;  
Vu le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret du 30 juillet 2025 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne – Madame Véronique SOLERE, à compter du 25 août 2025,

Vu l'arrêté du 25 mai 2024 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Bretagne portant modification de l'arrêté du 16 mai 2022 portant adoption des territoires de démocratie sanitaire en région Bretagne,

Vu la décision portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Bretagne à Madame Anna Seznec

Vu l'arrêté du 15 septembre 2025 portant modification de la composition du CTS Haute Bretagne

Considérant la sollicitation de l'Agence Régionale de Santé Bretagne par courrier du 03 février 2022 relative à la désignation des représentants aux conseils territoriaux de santé,

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner ou à proposer des représentants au sein des conseils territoriaux de la région Bretagne ;

Considérant les modifications demandées depuis la dernière mise à jour du 13 mai 2025

**ARRETE**

**Article 1er** : Le Conseil territorial de Santé Haute Bretagne comprend 50 membres.

Sa composition nominative par collège est modifiée comme suit :

Collège 1a : remplacement de Mme S. PELLIER par M. Laurent STAWSKI (à la demande de la FEHAP URIOPSS)

Collège 2a : désignation M. D. GILBERT (AVC 35), Mme G. GARY devient suppléante

Collège 2a : désignation M. JF HELLEUX (France Rein)

Collège 3d : retrait B. PIEDVACHE suite élections municipales

Collège 3e : retrait D. GILBERT et H. PARIS (suite élections municipales)

**Article 2** : En application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L. 1434-10 du code de la santé publique, les sénateurs et députés du département sont membres de droit du Conseil Territorial Haute Bretagne

**Article 3** : Nul ne peut siéger au sein du conseil territorial de santé à plus d'un titre.

**Article 4** : La durée des fonctions des membres du conseil territorial de santé est fixée à cinq ans, renouvelable une fois, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R1434-34 du code de la santé publique.

**Article 5** : Le conseil territorial de santé est constitué d'une assemblée plénière, d'un bureau, d'une commission spécialisée en santé mentale et d'une formation spécifique organisant l'expression des usagers.

**Article 6** : La composition, les modalités de vote et les modalités de fonctionnement des formations du conseil territorial de santé sont fixées par son règlement intérieur adopté en assemblée plénière.

**Article 7** : Le présent arrêté sera complété pour tenir compte des désignations à venir.

**Article 8** : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 9** : La directrice de la stratégie régionale en santé de l'Agence régionale de santé Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Région Bretagne.

Fait à Rennes, le 21/05/2026

Pour la Directrice générale  
La Directrice de la stratégie régionale en santé

La Directrice de la Stratégie  
Régionale en Santé

Anna SEZNEC

Anna SEZNEC

## ANNEXE - COMPOSITION NOMINATIVE DU CTS BROCELLIANDE ATLANTIQUE

### 1°/ Collège des professionnels et offreurs des services de santé

#### a) Représentants des établissements de santé

##### Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements

Titulaire	Madame	GIOVANNACCI	NATHALIE	CHU RENNES
Suppléant	Monsieur	CHAMBON	DAVID-XAVIER	FHF
Titulaire	Monsieur	BECHU	YANN	FHP
Suppléant	Madame	BENSOUSSAN	SOPHIE	FHP
Titulaire	Madame	LEMAITRE	CELINE	FEHAP / URIOPSS
<b>Suppléant</b>	<b>Monsieur</b>	<b>STAWSKI</b>	<b>LAURENT</b>	<b>FEHAP URIOPSS</b>

**Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement**

Titulaire	Docteur	LERAY	CECILE	FHF
Suppléant	Madame	PINCON	EMILIE	FEHAP
Titulaire	Docteur	LEVOYER	DAVID	FHF
Suppléant	Professeur	GAUVRIT	JEAN-YVES	FHF
Titulaire	Docteur	LEFEUVRE PLESSE	CLAUDIA	UNICANCER
Suppléant	Madame	PETUREAU	AURELIE	UNICANCER

**b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médicosociaux**

Titulaire	Monsieur	JEULAND	DAVID	FHF
Suppléant	Madame	GRIMAUD	AUORE	FHF
Titulaire	Monsieur	DESVENT	SEBASTIEN	<b>FEHAP</b>
Suppléant	Monsieur	FRANGEUL	GILBERT	FEHAP
Titulaire	Monsieur	BRANDEAU	MICKAEL	NEXEM
Suppléant	Monsieur	MOUSSET	VINCENT	URIOPSS
Titulaire	Monsieur	BACHY	JULIEN	FNADEPA 35
Suppléant	Madame	TILY	ANNE-MARIE	FNADEPA 35
Titulaire	Monsieur	LOZACHMEUR	RONALD	UNA BRETAGNE
Suppléant	Madame	MAUDIER	CHRYSTELE	UNA BRETAGNE / ADMR 35

**c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

Titulaire	Monsieur	VEDEILHIE	CLAUDE	ADDICTION France
Suppléant	Madame	CHANTRAINE	AMELIE	IREPS BRETAGNE
Titulaire	MADAME	LE COCQ	ELOISE	AIS 35
Suppléant	Madame	MOREAU	SONIA	ASSOCIATION AIDES
Titulaire	Monsieur	AUDRAS	OLIVIER	FREDON BRETAGNE
Suppléant	Monsieur	LE LETTY	JACQUES	MAISON DE LA CONSOMMATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

**d) Représentants des professionnels de santé libéraux**

Titulaire	Docteur	KERDILES	LOIC	URPS MEDECINS LIBERAUX
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Monsieur	LE HETET	HUBERT	URPS MEDECINS LIBERAUX
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Docteur	LABARTHE	THIERRY	URPS MEDECINS LIBERAUX
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Monsieur	DARTOIS	OLIVIER	URPS MASSEURS KINESITHERAPEUTES
Suppléant	Monsieur	POTIN	MARC-ANTOINE	URPS MASSEURS KINESITHERAPEUTES
Titulaire	Monsieur	VALEAU	ERIC	URPS PHARMACIENS
Suppléant	Monsieur	TCHONLAFI	DIEUDONNE	URPS PHARMACIENS
Titulaire	Docteur	LE BRIZAULT	DOMINIQUE	URPS CHIRURGIENS DENTISTES
Suppléant	Madame	AUTRET-CORMIER	KATELL	URPS ORTHOPHONISTES

**e) Représentant des internes en médecine**

Titulaire	Monsieur	BEAUDEAU	MATHIEU	INTERNE ANESTHESIE REANIMATION
Suppléant	Monsieur	POIRIER	THIBAUT	INTERNE ANESTHESIE REANIMATION

**f) Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale (centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé ; communautés professionnelles territoriales de santé et équipes de soins primaires ; communautés psychiatriques de territoire)**

Titulaire	MADAME	METAY	VIRGINIE	FACS BRETAGNE
Suppléant	MONSIEUR	LE CLANCHE	JEAN-FRANCOIS	FACS BRETAGNE
Titulaire	Monsieur	BENARD	PASCAL	FHF
Suppléant	Madame	ROUSSELOT-SOULIERE	ANNE	FHF
Titulaire	Madame	LEGRAND	STEPHANIE	ESSORT
Suppléant	Monsieur	LE NEEL	HERVE	ESSORT
Titulaire	Docteur	BEUNEUX	FREDERIC	ASSOCIATION DES PROFESSIONNELLES DE SANTE DE VERN SUR SEICHE
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Madame	LEMIERE	NADEGE	CPTS DU PAYS DE REDON
Suppléant	Madame	PATRIS	MAUD	CPTS DE LA SEICHE

**g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

Titulaire	En cours de désignation			
Suppléant	En cours de désignation			

**h) Représentant de l'ordre des médecins**

Titulaire	Madame	HENRY	ANNE	CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS
Suppléant	Monsieur	LE BERRE	THOMAS	CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE ET VILAINE DE L'ORDRE DES MEDECINS

**i) Représentant de l'ordre des pharmaciens**

Titulaire	Madame	BELIN	MATHILDE	CONSEIL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DE BRETAGNE
Suppléant				

**2°/ Collège des usagers du système de santé**

**a) Associations agréées (article L1114-1)**

Titulaire	Monsieur	SAVOYE	JEROME	ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE L'AMYLOSE
Suppléant	Monsieur	LERMUZEAUX	FRANCOIS	MAISON ASSOCIATIVE DE LA SANTE
Titulaire	Madame	RAGAIN	ANNIE	ASSOCIATION DES STOMISES
Suppléant	Monsieur	CORNET	MICHEL	ALCOOL ACCOMPAGNEMENT PREVENTION OUEST
Titulaire	Monsieur	PILET	ROMUALD	France REIN
Suppléant	Madame	JOUBERT CORDILLET	MATHILDE	SOS PREMA
<b>Titulaire</b>	<b>Monsieur</b>	<b>GILBERT</b>	<b>DIDIER</b>	<b>AMF35</b>
<b>Suppléant</b>	<b>Madame</b>	<b>GARY</b>	<b>GWENAELE</b>	<b>MAISON ASSOCIATIVE DE LA SANTE</b>
Titulaire	Madame	HENNEQUIN	ANNETTE	UNAFAM
Suppléant	Madame	SARRET	NICOLE	UNAFAM
Titulaire	Madame	BOULANT	LEA	EPILEPSIE France
<b>Suppléant</b>	<b>Monsieur</b>	<b>HELLEUX</b>	<b>JEAN-FRANCOIS</b>	<b>FRANCE REIN</b>

**b) Associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées**

Titulaire	Madame	MARCHAND	FRANCOISE	CDCA 35
Suppléant	Monsieur	LE POGAM	ALAIN	CDCA 35
Titulaire	Madame	FORCIOLI	EVELYNE	CDCA 35
Suppléant	Monsieur	MARHEM	RENE	CDCA 35

Titulaire	Madame	THOUVENOT	FRANCOISE	CDCA 35
Suppléant	Monsieur	BRIAND	JEAN-CLAUDE	CDCA 35
Titulaire	Monsieur	RAMET	PHILIPPE	CDCA 35
Suppléant	Monsieur	LAURENT	CLAUDE	CDCA 35

### 3°/ Collège des collectivités territoriales du territoire de démocratie sanitaire concerné

#### a) Conseiller régional

Titulaire	Monsieur	PERRIN	STEPHANE	CONSEIL REGIONAL
Suppléant	Madame	PATAULT	ANNE	CONSEIL REGIONAL

#### b) Représentant des conseils départementaux

Titulaire	Madame	BILLARD	ARMELLE	CONSEIL DEPARTEMENTAL ILLE-ET-VILAINE
Suppléant	Madame	QUILAN	SYLVIE	CONSEIL DEPARTEMENTAL ILLE-ET-VILAINE

#### c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

Titulaire	Madame	HERRY-GERARD	GWENAELLE	PMI ILLE-ET-VILAINE
Suppléant	Docteur	GINDT-DUCROS	AGNES	PMI ILLE-ET-VILAINE

#### d) Représentants des communautés mentionnées aux articles L. 5214-1, L. 5215-1, L. 5216-1, L. 5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales

<b>Titulaire</b>	<b>En cours de désignation</b>			
Suppléant	En cours de désignation			
Titulaire	En cours de désignation			
Suppléant	En cours de désignation			

#### e) Représentants des communes

<b>Titulaire</b>	<b>En cours de désignation</b>			
Suppléant	Monsieur	FORET	ALAIN	AMF35
Titulaire	Monsieur	BEGASSE	JEROME	AMF35
<b>Suppléant</b>	<b>En cours de désignation</b>			

### 4°/ Collège des représentants de l'État et des organismes de sécurité sociale

#### a) Représentant de l'Etat dans le département

Titulaire	Monsieur	TRAIMOND	GILLES	PREFECTURE ILLE-ET-VILAINE
Suppléant	Monsieur	SORGE	ARNAUD	PREFECTURE ILLE-ET-VILAINE

#### b) Représentant des organismes de sécurité sociale

Titulaire	En cours de désignation			
Suppléant	Madame	MAIGNAN	ELISABETH	CONSEIL DE LA CPAM 35
Titulaire	En cours de désignation			
Suppléant	En cours de désignation			

### 5°/ Collège des personnalités qualifiées

<b>Titulaire</b>	<b>En cours de désignation</b>			
Titulaire	Madame	ARHANT	ISABELLE	MUTUALITE FRANCAISE



ARS

R53-2026-05-20-00001

Arrêté portant autorisation de transfert d'une  
officine de pharmacie à PLOEMEUR (56270)

## ARRÊTÉ

### portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie à PLOEMEUR (56270)

#### La Directrice générale de l'agence régionale de santé Bretagne

- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L5125-3 et suivants et R5125-1 à R5125-11 ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** le décret du 30 juillet 2025 portant nomination de Madame Véronique SOLERE en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Bretagne à compter du 25 août 2025 ;
- VU** la décision du 25 août 2025 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Bretagne à Madame Anna SEZNEC ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 23 août 1978 autorisant la création d'une officine de pharmacie sise 6 place Jean Falquérho à PLOEMEUR (56270) sous le numéro de licence 56#000574 ;
- VU** le dossier complet enregistré le 22 janvier 2026 présenté par la SELARL « PHARMACIE DELCROIX », représentée par Emmanuel DELCROIX, pharmacien, en vue d'obtenir l'autorisation de transférer son officine de pharmacie du 6 place Jean Falquérho à PLOEMEUR (56270) vers un nouveau local situé 2 boulevard François Mitterrand dans la même commune ;
- VU** l'avis favorable sous réserve d'apport de garanties complémentaires du représentant désigné par la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF) pour la région Bretagne en date du 27 mars 2026 ;
- VU** l'avis favorable du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de Bretagne en date du 27 mars 2026 ;
- VU** l'avis favorable du représentant désigné par l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine (USPO) pour la région Bretagne en date du 1<sup>er</sup> avril 2026 ;
- Considérant** l'avis favorable du pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence régionale de santé Bretagne en date du 17 avril 2026 sur les conditions d'installation envisagées pour la future officine de pharmacie ;
- Considérant** que la population municipale de la ville de Ploemeur (56270) s'élève à 18 872 habitants (population municipale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026), pour 7 officines de pharmacie ;
- Considérant** que ce quartier est délimité au Nord par les zones agricoles situées au Sud du Chemin de Kervily et le Parc de Kerihuer, à l'Est par le Parc de Kerihuer et les zones boisées et agricoles situées à l'Est des Chemins Saint-Corentin, de la Laiterie, de l'Allée du Château du Ter et de la Rue du Moulin du Ter, au Sud par la Carrière de Kerbrient, les zones boisées et agricoles situées au Sud des

Rue Martin Luther King et Quéhelo-le-Floch, et à l'Ouest par les zones boisées et agricoles situées à l'Ouest des Rue Armand Le Bris, Barnenez, Ernest Renan, Jules Verne et la Fontaine ;

**Considérant** que l'emplacement prévu pour le transfert se situe à environ 800 mètres de l'emplacement actuel, dans la même commune et dans le même quartier ;

**Considérant** que l'accessibilité de la future officine de pharmacie sera facilitée par sa visibilité, des aménagements piétonniers et la présence de places de stationnement ;

**Considérant** que le local proposé en vue du transfert respecte les conditions prévues aux articles R5125-8 et R5125-9 et au 2° de l'article L5125-3-2 du code de la santé publique ;

**Considérant** ainsi que le transfert répond de façon optimale aux besoins en médicaments de la population ;

**Considérant** que le transfert répond aux conditions posées par les articles L5125-3, L5125-3-2 et L5125-3-3 du code de la santé publique ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'autorisation prévue au code de la santé publique est accordée à la SELARL « PHARMACIE DELCROIX », représentée par Emmanuel DELCROIX, pharmacien, de transférer son officine de pharmacie du 6 place Jean Falquérho à PLOEMEUR (56270) vers un nouveau local situé 2 boulevard François Mitterrand à PLOEMEUR (56270), sous le numéro de licence 56#002088.

**Article 2** : La présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.

**Article 3** : L'officine de pharmacie doit être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans qui court à partir du jour de la notification du présent arrêté, sauf prolongation en cas de force majeure.

**Article 4** : Toute fermeture définitive de l'officine entraîne la caducité de la licence, qui doit être remise au Directeur général de l'agence régionale de santé Bretagne par son dernier titulaire ou ses héritiers.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6** : La directrice de la stratégie régionale en santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Bretagne.

Fait à Rennes, le **20 MAI 2026**

P/ la directrice générale  
de l'Agence régionale de santé Bretagne,  
La directrice de la stratégie régionale en santé

La Directrice de la Stratégie  
Régionale en Santé

Anna SEZNEC

Anna SEZNEC

DREAL

R53-2026-05-21-00001

DREAL Bretagne - Arrêté portant subdélégation  
de signature



## **ARRÊTÉ**

**portant subdélégation de signature**

### **LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE BRETAGNE**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;  
Vu la loi n° 82-213 modifiée du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes, des départements et des régions ;  
Vu la loi modifiée n°83-634 du 13 juillet 1983 relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;  
Vu le code de l'environnement ;  
Vu le code des transports ;  
Vu le Code de la commande publique ;  
Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;  
Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;  
Vu le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de M. Franck ROBINE préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;  
Vu l'arrêté ministériel du 20 septembre 2021 nommant M. Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bretagne, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2/2025/DREAL/DSG du 8 décembre 2025 portant délégation de signature à M. Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2025/DREAL/DSF-marchés du 8 décembre 2025 portant délégation de signature financière et du pouvoir adjudicateur à Mr Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne ;

## ARRÊTE

### SECTION I - Compétence administrative générale

#### Article 1<sup>er</sup>

Il est donné délégation de signature à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant de la compétence de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, à l'exception des actes énumérés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° 2/2025/DREAL/DSG du 8 décembre 2025 portant délégation de signature à M. Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne dont les noms suivent :

#### Pour les directeurs adjoints

Il est donné subdélégation de signature, pour tous les domaines qui sont délégués à Mr Eric FISSE à :

- Mr Yves SALAÜN, directeur adjoint de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,
- Mme Aurélie MESTRES, directrice adjointe de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne.

#### Pour les chefs de service, leurs adjoints et les chefs de division

Il est donné délégation de signature, pour les attributions de leur service, aux agents dont les noms suivent :

- Mme Alane LE DÉ, cheffe du service de l'administration générale interne et régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alane LE DÉ, à Mme Fabienne MARQUER, cheffe de service adjointe et, dans la limite de leurs attributions à :

. Mr Patrick DUFEIL, chef de la division ressources humaines du service de l'administration générale interne et régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mr Patrick DUFEIL à Mme Noëlle BENAÏTIER, adjointe au chef de la division ressources humaines et cheffe de l'unité pilotage des ressources humaines ou, pour les attestations individuelles, formulaires de gestion RH, les états de service et convocations pour les concours ou examens, à Mme Gaëlle NIGNOL, cheffe de l'unité ressources humaines de proximité et Madame Nadine RAKOTOARISOA, cheffe de l'unité formation et concours,

. Mme Murielle-Anne LEFORT, cheffe de la division finances du service de l'administration générale interne et régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Murielle-Anne LEFORT à Mme Chrystèle CELLIER, adjointe à la cheffe de la division finances et cheffe de l'unité programmation et gestion budgétaire,

. Mr Philippe ROPARS, chef de la division informatique et logistique du service de l'administration générale interne et régionale,

- Mme Isabelle GRYTTEN, cheffe du service patrimoine naturel, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle GRYTTEN, à Mme Alice NOULIN, adjointe à la cheffe de service du patrimoine naturel, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice NOULIN, à M. Romain CAZZATO, adjoint à la cheffe de la division biodiversité, géologie et paysage, à Mme Pascale FERRY, cheffe de la division eau,

- Mr Alexandre DUPONT, chef du service climat, énergie, aménagement, logement; en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, à Mr Philippe BAUDRY, adjoint au chef de service, à M. Pascal LEVEAU, chef de la division aménagement, urbanisme et logement,

- Mme Florence TOURNAY, cheffe du service prévention des pollutions et des risques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence TOURNAY, à Mme Sylvie VINCENT, adjointe à la cheffe de service et cheffe de la division risques chroniques et sous-sol, à M. Nicolas BOUVIER, chef de la division risques naturels et hydrauliques, à Mme Valérie DROUARD, cheffe de la division risques technologiques, à Mme Anne MORANTIN, cheffe de la division prévision des crues et hydrométrie,

- Mme Sophie JUIN, cheffe du service infrastructures, sécurité transports; en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie JUIN, à Mme Sarah HARRAULT, adjointe à la cheffe de service infrastructures, sécurité transports, à Mr Vincent GASSINE, chef de la division des transports routiers et sécurité des véhicules,

- Mr Thomas ZAMANSKY, chef du service connaissance, prospective et évaluation, en cas d'absence ou d'empêchement de Mr Thomas ZAMANSKY, à Monsieur Thomas FAGART, adjoint au chef de service et chef de la division connaissance et prospective, à Mr Fabrice PHUNG, chargé du pilotage du système d'information, à Mme Hélène HANSE, cheffe de la division évaluation environnementale.

#### Pour les chef(fe)s de mission

Il est donné délégation de signature, dans le cadre de leurs attributions, aux agents dont les noms suivent :

Mr Pierre Alexandre POIVRE, chef de la mission stratégie régionale et communication,  
Mme Elise POIREAU, cheffe de la mission zone côtière et milieux marins,  
Mme Lucie TRULLA, cheffe de la mission énergies marines renouvelables,  
Mr Luc NOSLIER, chef de la mission zone de défense et de sécurité.

#### En particulier, pour certaines missions relevant du service infrastructures, sécurité, transport

##### - Pour les missions relevant de l'unité Homologation et sécurité des véhicules

Il est donné délégation de signature, dans le cadre de leurs attributions relatives aux « véhicules » de compétence régionale, aux agents dont les noms suivent :

Mme Anne ROBIN, cheffe de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,  
Mr Rémi DELATTRE, responsable de l'antenne bidépartementale d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,

Mr Jean-Michel CAZORLA, responsable de l'antenne du Finistère de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,  
Mr David NOURY, responsable de l'antenne du Morbihan de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,  
Mr Grégory HOUEE, adjoint au responsable de l'antenne bidépartementale d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,  
Mr Damien ROLLAND, référent « véhicules » au sein de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,  
Mr Sébastien PRUNIER, référent « véhicules » au sein de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,  
Mr Yves ALIS, opérateur « véhicules » au sein de l'unité Homologation et sécurité des véhicules, pour la délivrance des cartes blanches et des attestations d'aménagement des véhicules de transports en commun de personnes,  
Mme Anne VAUTIER-LARREY, cheffe de l'unité départementale des Côtes-d'Armor,  
Mr Eric GAUCHER, chef de l'unité départementale du Finistère,  
Mr Yannig GAVEL, chef de l'unité départementale du Morbihan.

- Pour les missions relevant des unités contrôle des transports terrestres et régulation des transports

Il est donné délégation de signature à Mr Eric PETRAS, chef de l'unité contrôle des transports terrestres et à Mr Sylvain LE MEITOUR, chef de l'unité régulation des transports.

- Pour les missions relevant de l'unité infrastructures et maîtrise d'ouvrage

Il est donné délégation de signature, dans le cadre de ses attributions relatives aux activités relatives aux infrastructures et à la maîtrise d'ouvrage sur le réseau routier national, à Mr Patrick GOMI, chef de l'unité infrastructures et maîtrise d'ouvrage.

## **SECTION II - Compétences de RBOP, RUO et d'ordonnateur secondaire délégué**

### **Article 2**

Une subdélégation de signature est donnée à Monsieur Yves SALAÜN, directeur adjoint de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne et à Madame Aurélie MESTRES, directrice adjointe de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne pour l'exercice de la compétence de responsable des budgets opérationnels de programme (BOP) régionaux et de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué tant pour les dépenses que pour les recettes des unités opérationnelles rattachées à la DREAL.

### **Article 3**

Une subdélégation de signature est également donnée aux agents listés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature.

S'agissant en particulier des subventions, et pour les arrêtés et les conventions attributifs, cette subdélégation est limitée aux subventions pour lesquelles le montant de la participation de l'État est inférieur à 100 000 € pour les subventions d'investissement, et à 30 000 € pour les subventions de fonctionnement. Toutefois, la délégation n'est pas limitée pour les actes attributifs de subvention qui font l'objet d'un avis émis par un comité d'aides présidé par le Préfet de région ou son représentant.

Mme Alane LE DÉ, cheffe de service de l'administration générale interne et régionale, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alane LE DÉ, à Mme Fabienne MARQUER, cheffe de service adjointe, à Mme Murielle-Anne LEFORT, cheffe de la division finances du service de l'administration générale interne et régionale,

Mr Thomas ZAMANSKY, chef du service Connaissance, prospective et évaluation,  
Mme Sophie JUIN , cheffe du service infrastructures, sécurité transports,  
Mr Alexandre DUPONT, chef du service climat, énergie, aménagement, logement,  
Mme Isabelle GRYTTE, cheffe du service Patrimoine naturel,  
Mme Florence TOURNAY, cheffe du service Prévention des pollutions et des risques,  
Mme Elise POIREAU, cheffe de la mission Zone côtière et milieux marins,  
Mme Lucie TRULLA, cheffe de la mission énergies marines renouvelables,  
Mr Luc NOSLIER, chef de la mission Zone de défense et sécurité,  
Mr Pierre Alexandre POIVRE, chef de la mission stratégie régionale et communication,  
Mme Anne VAUTIER-LARREY, cheffe de l'unité départementale des Côtes-d'Armor,  
Mr Eric GAUCHER, chef de l'unité départementale du Finistère,  
Mr Thierry HERBAUX, chef de l'unité départementale d'Ille-et-Vilaine,  
Mr Yannig GAVEL, chef de l'unité départementale du Morbihan,  
Mme Sarah HARRAULT, adjointe au chef de service et cheffe de la division mobilités durables,  
Mme Alice NOULIN, adjointe à la cheffe de service du patrimoine naturel et cheffe de la division biodiversité, géologie et paysages,  
Mr Vincent GASSINE, chef de la division des transports routiers et sécurité des véhicules,  
Mme Chrystèle CELLIER, adjointe à la cheffe de la division finances et cheffe de l'unité programmation et gestion budgétaire du service de l'administration générale interne et régionale,  
Mr Philip SHENTON, chef de l'unité comptabilité de la division finances du service de l'administration générale interne et régionale,  
Mr Joachim DREANO, chef du pôle maintenance des bâtiments et courrier du service de l'administration générale interne et régionale.

#### **Article 4**

Pour l'utilisation de l'application Chorus, les agents suivants sont autorisés, dans la limite de leurs attributions, à procéder aux mouvements de crédits dans l'outil Chorus :

Mme Chrystèle CELLIER, cheffe de l'unité programmation et gestion budgétaire (AGIR/DF),  
Mme Sandrine LAMBERT, chargée de mission budget (AGIR/DF/UGPB),  
Mme Ana CHOUKAKIDZE, chargée de mission budget (AGIR/DF/UGPB),  
Mme Naïma ATIGUI LACHGUER, chargée de mission budget (AGIR/DF/UGPB).

#### **Article 5**

Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences de la Mission d'inspection générale territoriale de RENNES :

- les propositions d'engagements hors Chorus Formulaire et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- les propositions d'émissions de factures (recettes non fiscales) et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature (incluant les ordres à payer),

à Mr Christian DIEUDONNÉ, secrétaire général de la Mission d'inspection générale territoriale de Rennes et à Mme Anne BEAUDENON de la Mission d'inspection générale territoriale de Rennes.

#### **Article 6**

Délégation de signature est donnée aux agents suivants aux fins de signer tous actes, documents ou décisions se traduisant par l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État concernant les frais de déplacement (mission et formation) engagés dans le cadre du fonctionnement de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne :

Mme Nathalie LE CHAUX, Direction,

Mme Viviane PHELUT, Direction,  
Mme Laure LHERMENIER, SPN ,  
Mme Rachel SOUCHU, SPPR/RT,  
Mme Maéla ANGER, SCEAL/AUL,  
Mme Nathalie MEURLAY, IST/TRSV/HSV,  
Mme Sylvie DUPONT, SPPR,  
Mme Corinne SIMONIN, UD22,  
Mme Catherine FROC, AGIR,  
Mme Céline QUELAVOINE, IST/TRSV,  
Mme Virginie LE FLOCH, UD56,  
Mme Anne BEAUDENON ,Mission d'inspection générale territoriale de RENNES,  
Mme Anne VAUTIER-LARREY, UD22,  
Mme Virginie FALCONNAT, UD22,  
Mme Morgane FONTAINE, UD35,  
Mme Florence DEBOT, UD56,  
Mme Julie LE BERDER, AGIR,  
Mme Anita BERTHELOT, SCEAL,  
Mme Gratias KONDANI-NTONDELET, UD35,  
Mr Philip SHENTON, AGIR/DF,  
Mme Véronique ANDRE, AGIR/DF/UC,  
Mme Valérie MORLIER, AGIR/DF/UC,  
Mme Peggy BRUN, AGIR/DF/UC,  
Mme Ludivine BRODIER, AGIR/DF/UC,  
Mme Ghislaine RIOU, UD29 ,  
Mme Lucie ROGER, UD22,  
Mme Guislaine DEMEE, UD29,  
Mme Delphine MOUILLE, IST,  
Mme Maguy GUERRAULT, IST,  
Mr Thomas ZAMANSKY, COPREV,  
Mme Déborah AUPEST, AGIR, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.

La délégation est appliquée conformément au dispositif de validation des actes et aux profils définis pour chaque agent dans l'application CHORUS-DT.

#### **Article 7**

Délégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne pour valider numériquement dans l'outil CHORUS FORMULAIRES, les actes pris pour le compte de la DREAL Bretagne :

Mme Murielle-Anne LEFORT, cheffe de la division finances du service AGIR,  
Mme Chrystèle CELLIER, cheffe de l'unité programmation et gestion budgétaire (AGIR/DF)  
Mr Philip SHENTON, chef de l'unité comptabilité (AGIR/DF)  
Mme Naïma ATIGUI-LACHGUER, chargée de mission budget (AGIR/DF/UGPB)  
Mme Ludivine BRODIER, cheffe du pôle PCAS (AGIR/DF/UC),  
Mme Elina BUSSON, gestionnaire comptable et référente régie de recettes (AGIR/DF/UC)  
Mme Véronique ANDRÉ, gestionnaire comptable (AGIR/DF/UC)  
Mme Peggy BRUN, gestionnaire comptable (AGIR/DF/UC)  
Mme Valérie MORLIER, gestionnaire comptable (AGIR/DF/UC)  
Mme Déborah AUPEST, chargée d'assistance sur outils financiers et référente Chorus (AGIR/DF/UC), à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026,  
Mme Ghislaine LABBE, gestionnaire comptable et référente dépenses campus (AGIR/DF/UPGB)  
Mme Sarah HARRAULT, cheffe de la division mobilités durables et adjointe au chef de service (IST/DMD)

Mme Magali CLERET, responsable de la commande publique (IST/DMD/UAD)  
Mme Nelly CHALMEL, responsable gestion financière (IST/DMD/UAD)  
Mme Valérie TASCAN, responsable gestion financière (IST/DMD/UAD)  
Mme Dominique BOINET, assistante au pilotage des opérations routières (IST/DMD/UAD)  
Mme Amandine TUDURI, cheffe d'unité d'Appui aux Divisions (IST/UAD)  
Mme Anne BEAUDENON de la Mission d'inspection générale territoriale de RENNES.

### **SECTION III - Compétence de pouvoir adjudicateur**

#### **Article 8**

Il est donné délégation de signature, pour tous les domaines qui sont délégués à Mr Eric FISSE dans le cadre de l'arrêté préfectoral susvisé du 8 décembre 2025 lui portant délégation de signature, à :

- Mr Yves SALAÜN, directeur adjoint de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,
- Mme Aurélie MESTRES, directrice adjointe de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves SALAÜN, directeur adjoint et de Mme Aurélie MESTRES, directrice adjointe, la délégation de signature qui est conférée à Mr Eric FISSE par l'arrêté préfectoral visé ci-dessus sera exercée par Mme Alane LE DÉ, cheffe du service de l'administration générale interne et régionale.

#### **Article 9**

S'agissant des marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles dont le montant est égal ou inférieur à 40 000 euros HT, cette délégation est étendue, sous le contrôle du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, aux agents placés sous sa responsabilité et dont la liste figure en annexe.

Concernant les marchés de travaux, ce seuil est porté à 100 000 euros HT.

S'agissant des marchés relevant du service Infrastructures Sécurité Transports, une délégation spécifique est accordée conformément aux dispositions fixées dans l'annexe à l'arrêté DREAL portant subdélégation de signature aux agents habilités à représenter le pouvoir adjudicateur précitée.

#### **Article 10**

Les attributions de chaque service et mission sont déclinées dans l'arrêté portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne.

#### **Article 11**

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

#### **Article 12**

Les dispositions antérieures portant subdélégation de signature sont abrogées.

### **Article 13**

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques, affiché au siège de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Bretagne.

Fait à Rennes,

Pour le Préfet de la Région Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine et par délégation,  
Le directeur régional de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement de Bretagne

Signé électroniquement par Eric FISSE  
Directeur  
Le 21 mai 2026

**Annexe consultable auprès du service émetteur »**

Mission Nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

R53-2026-05-19-00001

Arrêté du 19 mai 2026 portant nomination des  
membres du conseil d'administration de la caisse  
d'allocations familiales des Côtes d'Armor

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

\_\_\_\_\_  
Ministère de la santé, des familles,  
de l'autonomie et des personnes handicapées  
\_\_\_\_\_

**Arrêté du 19 mai 2026**

**portant nomination des membres du conseil d'administration  
de la caisse d'allocations familiales des Côtes d'Armor**

**N° : 2**

**La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 212-2 ;

Vu l'arrêté du 02 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales des Côtes d'Armor ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

**Arrête :**

**Article 1**

Est nommé membre suppléant du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales des Côtes d'Armor, en tant que représentant des travailleurs indépendants et sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

M. Philippe GICQUEL

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait le 19 mai 2026

**La ministre de la santé, des familles,  
de l'autonomie et des personnes handicapées,**

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale,



Lionel CADET

préfecture de région

R53-2026-05-21-00002

2026 05 21 arrêté DGD (droit commun) signé



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ**

**portant attribution à la région Bretagne des crédits de la dotation générale de décentralisation (dotation de droit commun) pour l'exercice 2026**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST  
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1614-1 et suivants ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de M. Franck ROBINE, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2025 portant délégation de signature à M. Jean-Christophe BOURSIN, secrétaire général pour les affaires régionales ;
- Vu** la note d'information du 23 avril 2026 de la directrice générale des collectivités locales relative aux compensations financières des transferts de compétences inscrits dans la loi de finances initiale pour 2026.

**ARRÊTE**

**Article 1** : Il est attribué à la région Bretagne la somme de **14 531 330 €** (quatorze millions cinq cent trente et un mille trois cent trente euros) au titre de la dotation générale de décentralisation de droit commun pour l'exercice 2026.

**Article 2** : La somme figurant à l'article 1 est imputée de la manière suivante:

programme 119 / domaine fonctionnel 0119-05-01 / activité 0119010105A1 / ligne de gestion en flux 2 – paiement sans condition de réalisation / Centre financier : 0119-C002-DR35

**Article 3** : le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale des finances publiques de la région Bretagne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président du conseil régional et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rennes,

Le préfet de la région Bretagne,  
et par délégation,

**Voies et délais de recours**

*Conformément aux dispositions de l'article L411-2 du code des relations entre public et administration et de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de région ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

www.bretagne.gouv.fr  
81 boulevard d'Armorique, 35026 Rennes Cedex 9